



---

## Marché de travaux : Travaux de réseaux et voirie des quartiers de Vitet, Petit Cul de Sac et Grand Fond

---

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article  
R.2123-1, 1° du code de la commande publique.

### ANNONCE LEGALE

**Maître d'ouvrage :**

**COLLECTIVITE DE SAINT BARTHELEMY  
GUSTAVIA  
97133 SAINT BARTHELEMY**

**Conducteur d'opération :**

**Direction des Services Techniques  
Collectivité de Saint-Barthélemy  
Gustavia  
97133 SAINT BARTHELEMY**

**Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :

Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy

BP113

La Pointe Gustavia

97098 Saint-Barthélemy

Téléphone : 05.90.29.80.40

E-Mail : [commande.publique@comstbarth.fr](mailto:commande.publique@comstbarth.fr)

Statut : Collectivité d'Outre Mer

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

**Objet du marché :**

Travaux de réseaux et voirie des quartiers de Vitet - Petit Cul de Sac et Grand Fond

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

**Lieu principal d'exécution :**

quartiers de Vitet - Petit Cul de Sac et Grand Fond

Code NUTS : FRY1

**CPV global à la consultation**

**CPV principal :** 45000000-7

**CPV propre à chaque lot**

**lot n°1 : CPV principal :** 45000000-7

**lot n°2 : CPV principal :** 45311000-0

CPV additionnel 1 : 45316110-9

**Dévolution en marchés séparés**

*Informations sur les lots :*

**Lot n°1 Voiries réseaux divers****Lot n°2 Travaux d'électrification rurale et éclairage public**

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Le marché a une durée prévisionnelle de 9 mois.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %

Cette retenue de garantie ne peut être remplacée que par une garantie à première demande.

Avance : Il est versé à l'entreprise une avance de 5% du montant de son marché dans les 30 jours à compter de la notification à condition que le montant initial du marché soit supérieur à 50.000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois. Le paiement de l'avance est subordonné à la production de la garantie à première demande portant sur l'intégralité de l'avance prévue au code de la commande publique engageant le titulaire à rembourser, s'il y a lieu, le montant de l'avance consentie.

A compter de la production de cette garantie, le paiement de l'avance intervient dans un délai maximum de 30 jours.

Si la garantie à première demande n'est pas fournie avant le démarrage des prestations, alors le titulaire se verra refuser l'avance.

### **Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

### **Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

#### **Aptitude :**

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

#### **Capacité économique et financière :**

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

- **Capacité technique et professionnelle :**
- Mention des références travaux sur une période de 5 ans.
- Certificats de qualifications professionnelles, et tout moyen de preuve équivalent, correspondant à : Justifier que le personnel intervenant à proximité des réseaux enterrés est titulaire de l'A.I.P.R.

**Procédure :** MAPA ouvert

**Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence du marché : 25MA13

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication :* 09/05/2025

*Date limite de réception des offres :* 24/06/2025 à 12:00 (Heure de Saint-Barthélemy)

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur :

<https://www.marches-securises.fr>

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par mandat administratif.

Modalités de financement des prestations : Sur fonds propres.

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Saint-Barthélemy

**Service pour renseignements sur recours**

Greffe du Tribunal Administratif de Saint-Barthélemy

6, rue Victor Hughes

97100 BASSE-TERRE

Tél : 05 90 81 45 38

Fax : 05 90 81 96 70

Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradm.fr)

Adresse Internet (URL) : <http://saint-barthelemy.tribunal-administratif.fr>

**Conditions de remise des candidatures**

Les candidatures ou offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures ou offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des candidatures ou offres sera ouverte.

La transmission des candidatures peut se faire par :

- Voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.
- La présentation sur un support physique se fait soit par :
- L'envoi par voie postale (lettre recommandée avec accusé réception),
- La remise contre récépissé, à l'adresse suivante :

Hôtel de la Collectivité  
Service de la Commande Publique  
La Pointe - Gustavia - 97133 SAINT-BARTHELEMY

Sous pli cacheté avec la mention :

« Ne pas ouvrir - L'identification de la procédure et l'éventuel lot concerné »

### **Signature des documents transmis par le candidat**

La signature électronique de l'offre n'est pas obligatoire.

### **Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

### **Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy/Services Techniques Territoriaux/Pôle Voirie

Correspondant : David BONNET / Jonathan QUESTEL

Adresse : Hôtel de la collectivité

BP113

97098 Saint-Barthélemy

Tél : 05.90.29.80.37

Courriel : [voiries@comstbarth.fr](mailto:voiries@comstbarth.fr)

Horaires d'ouvertures : 7h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 sauf le mercredi 7h30 - 12h30, fermé samedi et dimanche